

Nombre de conseillers : élus : 11 en fonction : 9 présents ou représentés : 7

Date de convocation : 19 mars 2025

Membres Présents : BERTRAND Michel, HEBTING Anny, HERRMANN Pascal, HUNTZIGER Laurence, KNIPPER Thomas, WILT Rose-Marie

Pouvoir : BOUR Daniel a donné pouvoir à KNIPPER Thomas

Absents : HUSSER Marcel, BALTZER Yannis

En début de séance, le Maire a demandé à rajouter 1 point supplémentaire à l'ordre du jour :
- Attribution des travaux relatifs au remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment situé au 32 rue principale
Cette requête a été unanimement acceptée.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de la dernière séance et désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Fixation des tarifs communaux
- 3) Subventions aux associations
- 4) Approbation du compte administratif 2024 « Gestion Générale » et affectation du résultat d'exploitation 2024
- 5) Approbation du compte de gestion 2024
- 6) Vote des taux d'imposition 2025
- 7) Adoption du Budget primitif « Gestion Générale » 2025
- 8) Participation financière à la Région Grand Est pour le transport méridien des élèves du RPI Buswiller-Ringendorf-Schalkendorf à compter de la rentrée scolaire 2025
- 9) Motion : SIS 67 - temps d'attente aux services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers dans le cadre de transport de victimes
- 10) Organisation de la fête nationale du 14 juillet
- 11) Organisation du centenaire de la section locale des sapeurs-pompiers le 6 septembre
- 12) Attribution des travaux relatifs au remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment situé au 32 rue principale
- 13) Divers

1^{er} point à l'ordre du jour :

- Le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2025 qui est adopté à l'unanimité.
- Désignation d'un secrétaire de séance KNIPPER Thomas

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° DCM 2025-007**3. Domaines et patrimoines****3.5 Autres actes de gestion du domaine public****2^e point à l'ordre du jour : Fixation des tarifs communaux**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- de maintenir pour 2025 le tarif de location des terrains loués intitulés « allmend et bois » à savoir :

Nature des lots	Tarif
Allmend (Pré, terre, vergers etc...)	10,00 €/lot
Bois	10,00 €/lot

- de maintenir pour 2024 le tarif des concessions :

Tarif pour achat ou renouvellement de concession pleine terre ou caveau

Durée : 15 ans Prix d'un emplacement individuel (Tombe simple)	Durée : 30 ans Prix d'un emplacement individuel (Tombe simple)
170 €	300 €

Tarif pour achat ou renouvellement d'une case columbarium

Durée : 15 ans Prix d'une case	Durée : 30 ans Prix d'une case
500 €	1 000 €

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM 2025-008**7. Finances****7.5 Subvention****3^e point à l'ordre du jour : Subventions aux associations**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide** d'octroyer une subvention de :
 - 100 € à l'Association française des sclérosés en plaques (AFSEP) 8 rue Chevreul 75011 PARIS,
 - 100 € à l'Association chiens guides de l'Est 32 rue Pierre et Marie Curie BP 40161 68702 CERNEY CEDEX,
 - 100 € à la Ligue contre le cancer - Comité du Bas-Rhin 22 avenue de la Paix Simone Veil 67000 STRASBOURG,
 - 100 € à l'Association Caritas Alsace secteur de Hochfelden 10 avenue du Général de Gaulle 67270 HOCHFELDEN,
 - 100 € à la Fondation du Patrimoine 5 rue Hannong 67000 STRASBOURG,
- **dit** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2025.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM 2025-009

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

4^e point à l'ordre du jour : Approbation du Compte administratif 2024 « Gestion Générale » et affectation du résultat d'exploitation 2024

Le Conseil Municipal, après que le Maire se soit retiré et après en avoir délibéré, est d'avis d'approuver le compte administratif 2024 de la Gestion Générale, présenté par M. BERTRAND Michel, adjoint au maire, comme suit :

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses :	296 185,91 €
	Recettes :	676 564,68 €
	Excédent de fonctionnement :	380 378,77 €

<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses :	62 122,23 €
	Recettes :	72 066,65 €
	Excédent d'investissement :	9 944,42 €
	Excédent global de clôture :	390 323,19 €

- Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 380 378,77 €,
- Constatant que la section d'investissement présente des restes à réaliser en dépenses d'un montant de 266 278.02 € et en recettes de 105 129.34 €,
- **DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**
 - compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » 151 204,26 €
 - compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » 229 174,51 €

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM-2025-010

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

5^e point à l'ordre du jour : Approbation du compte de gestion 2024

Le Conseil Municipal,

- **CONSTATE** la parfaite concordance du compte de gestion :
 - de la Gestion Générale
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Trésorier de Sarre-Union n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM 2025-011

7. Finances locales

7.2 Fiscalité

6^e point à l'ordre du jour : Vote des taux d'imposition 2025

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **décide de ne pas augmenter les taux d'imposition 2025 et de voter** les taux des contributions directes comme suit :

Désignation des taxes	Taux votés en %
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	31,14 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	70,64 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	16.52 %

- **autorise** le maire à signer tout acte relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM 2025-012

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

7^e point à l'ordre du jour : Adoption du Budget primitif « Gestion Générale » 2025

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **arrête** la balance en équilibre, des dépenses et des recettes du budget primitif 2025 pour la gestion générale, présenté comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
645 165.51 €	645 165.51 €	215 077.51 € + 266 278.02 € RAR = 481 355.53 € budget total	376 226.19 € + 105 129.34 € RAR = 481 355.53 € budget total

- **dit** que les crédits ont été inscrits au budget primitif 2025,
- **autorise** le Maire a procédé à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre ;
- **autorise** le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM 2025-013

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

8^e point à l'ordre du jour : Participation financière à la Région Grand Est pour le transport méridien des élèves du RPI Buswiller-Ringendorf-Schalkendorf à compter de la rentrée scolaire 2025

Le Maire relate aux élus le courrier de la Région Grand Est sur les nouvelles modalités de mise en œuvre de l'offre de transport méridien qui s'appliqueront à compter de la rentrée scolaire de septembre 2025.

Le règlement régional prévoit :

- l'intégration dans les marchés publics régionaux des trajets méridiens,
- la prise en charge par la Région des coûts inhérents à la mise à disposition de l'autocar, des frais généraux et des kilomètres haut-le-pied qui constituent la part financière la plus importante.
- La prise en charge par les territoires bénéficiaires de ce transport des coûts kilométriques et du temps conducteur nécessaires à la réalisation du service.

Jusqu'à ce jour et afin de permettre aux territoires de s'organiser, la Région Grand Est a fait le choix de continuer à assurer les trajets sur le temps méridien et donc de prendre en charge en intégralité les coûts induits.

Les territoires qui souhaitent conserver un transport méridien doivent l'indiquer pour le 31 mars 2025.

La commune est concernée par le transport scolaire du RPI Buswiller-Ringendorf-Schalkendorf. Le montant de la participation annuelle pour la ligne scolaire 170 est estimée à 5 033 €. Ce montant nous a été donné à titre indicatif et sera susceptible d'évoluer en fonction de l'offre réellement effectuée chaque année.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** :

- **confirme** vouloir maintenir le transport méridien de la ligne scolaire 170 du RPI à compter de septembre 2025, et prend acte du montant de la participation financière estimée annuellement à 5 033 €,
- **indique** que c'est la Commune de RINGENDORF qui est la commune coordonnatrice pour le RPI et qu'à ce titre c'est elle qui recevra la facture relative à la participation financière annuelle dont la première échéance est prévue en juillet 2026, et qu'à ce titre elle refacturera une partie aux communes de Buswiller et Schalkendorf au prorata des élèves transportés dans le cadre du décompte annuel,
- **décide** d'inscrire annuellement à partir du budget 2026 les crédits nécessaires à cette participation,
- **autorise** le Maire à signer tous les documents relatant à ce dossier.

Adopté à la majorité moins 1 contre (BERTRAND) et 2 abstentions (KNIPPER et BOUR)

Délibération n° DCM 2025-014

9. Autres domaines de compétences

9.4 Vœux et motions

9^e point à l'ordre du jour : Motion : SIS 67 - temps d'attente aux services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers dans le cadre de transport de victimes

Depuis plusieurs années, le Service d'incendie et de secours du Bas-Rhin fait face à des difficultés dans le cadre de la mise en œuvre de sa mission de secours d'urgence aux personnes qui représente 85 % de son activité opérationnelle.

En effet, à l'occasion des transports sanitaires dans les services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers, les équipages des véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) subissent, avant la prise en charge des victimes, d'importants temps d'attente, régulièrement supérieurs à 30 minutes et pouvant aller jusqu'à plus de 7 heures.

Si ces délais s'avèrent avant tout préjudiciables pour les patients transportés, ils ont également un impact particulièrement délétère sur le fonctionnement du SIS 67.

En effet, en immobilisant de manière prolongée des moyens humains et matériels, ils obèrent les possibilités du Service de dégager des ressources pour répondre aux autres sollicitations opérationnelles d'urgence. Ils représentent en outre une menace sur l'essentielle disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires du fait des réticences légitimes des employeurs à libérer ces personnels de leurs contraintes professionnelles pour des durées parfois très longues. Enfin, plus globalement, cette situation conduit à une réelle perte du sens fondamental de la mission qui a fondé l'engagement des sapeurs-pompiers, professionnels comme volontaires, nuisant à la pérennité de leur motivation.

Afin de pallier ces difficultés et maintenir des capacités d'intervention en adéquation avec les enjeux identifiés dans le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques approuvé par arrêté préfectoral, le SIS 67 pourrait à terme être contraint de procéder à des recrutements supplémentaires de sapeurs-pompiers et à réaliser des investissements visant notamment à augmenter sa flotte de VSAV.

Nous considérons que cette situation n'est pas acceptable, tant au regard de la potentielle dégradation du service de secours à destination des habitants du territoire qu'elle induit qu'au niveau des conséquences sur le budget du SIS 67, dont l'équilibre est assuré très majoritairement par les finances locales par l'intermédiaire des contributions de la Collectivité européenne d'Alsace, des communes et intercommunalités, dans un contexte déjà particulièrement contraint.

Dans ce contexte, nous demandons à l'Etat, par l'intermédiaire notamment de l'Agence Régionale de Santé, d'ores et déjà alertée à de nombreuses reprises et depuis plusieurs années sur ce sujet, d'assumer ses responsabilités et de prendre l'ensemble des mesures permettant aux établissements de disposer de tous les moyens financiers, humains et matériels nécessaires afin d'assurer une prompte prise en charge des victimes transportées dans leurs services d'accueil des urgences.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM 2025-015

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

10^e point à l'ordre du jour : Organisation du 14 juillet

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de préparer les manifestations lors de la fête nationale du 14 juillet 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** d'organiser les festivités du 14 juillet au jardin du presbytère en face de mairie. Comme chaque année, la commune prendra en charge un repas offerts aux habitants et au personnel communal comprenant assiette composée à définir et les boissons ainsi que le dessert. Il faudra également louer les garnitures, seidels, remorque buvette, chapiteaux etc... Le coût de cette journée est estimé à 5 000 €,
- **dit que** les crédits seront inscrits au budget primitif 2025,
- **autorise** le maire à signer tout acte relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM 2025-016**7. Finances locales****7.1 Décisions budgétaires****11^e point à l'ordre du jour : Organisation du centenaire de la section locale des sapeurs pompiers le 6 septembre**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de préparer les festivités du centenaire de la section locale des sapeurs pompiers prévus le 6 septembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** d'organiser le centenaire de la section locale des sapeurs pompiers le 6 septembre en partenariat avec l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Buswiller-Ringendorf. L'Amicale préfinancera les achats et émettra une facture à l'encontre de la Commune à hauteur de 50%.
- **dit que** les crédits seront inscrits au budget primitif 2025,
- **autorise** le maire à signer tout acte relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM 2025-017**1. Commande publique****1.1 Marchés publics****12^e point à l'ordre du jour : Attribution des travaux relatifs au remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment situé 32 rue principale**

Vu la consultation des entreprises lancée en février 2024,

Le Conseil Municipal a examiné les deux offres reçues. Après étude, il propose de retenir l'offre de l'entreprise JTD de Ringendorf, entreprise mieux-disante, pour un montant de 30 604,54 € HT soit 36 725.45 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **décide** de retenir l'offre de l'entreprise JTD pour un montant de 30 604,54 € HT soit 36 725.45 € TTC, entreprise mieux-disante,
- **autorise** le maire à déposer et à signer les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet,
- **autorise** le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Points divers :**Travaux :**

Le Maire et le 1^{er} Adjoint font un point des différents travaux en cours dans la commune :

- Travaux de réfection de voirie dans diverses rues de la commune,
- Travaux de marquage au sol dans diverses rues de la commune,
- Travaux d'électrification de la zone de loisirs
- Travaux de peinture extérieure du bâtiment presbytère,
- Travaux d'engazonnement du jardin du presbytère.

Un point est également fait sur le projet de rénovation intérieure de l'église en vue de la réunion du groupe de travail avec la paroisse le 7 avril 2025.

Le Maire
Pascal HERRMANN

Le secrétaire de séance